



Barème de rémunération Transactions

De 0 à 30 000 € Forfait 3 500 € TTC

A partir de 30 000 € 5% sur la partie dépassant 30 000 € TTC

Les honoraires de vente sont dus par l'acquéreur s'il s'agit d'un mandat vendeur.

Barème des Honoraires de Locations

Le montant facturé est égal à un plafond de 11€ du mètre carré à la charge du propriétaire et du locataire :

Visites, constitution du dossier locataire et rédaction du bail : 8€/m² TTC

Frais de rédaction de l'état des lieux : 3€/m² TTC